



ATELIERS entreprises

**ATELIERS ENTREPRISES 2019/2020
BIENVENUE**

LES ATELIERS ENTREPRISES, VOTRE NOUVEAU RENDEZ-VOUS

ATELIERS
entreprises

ATELIERS
entreprises

- des rendez-vous dédiés aux chefs d'entreprises, dirigeants, personnels administratifs et comptables selon les thématiques
- l'objectif : vous accompagner dans la mise en œuvre de solutions de prévention au sein de votre entreprise, vous présenter notre offre de services et vous apporter des clés de compréhension dans toutes vos démarches liées à vos salariés.



ATELIERS
entreprises

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

**C'EST LE MOMENT D'INVESTIR DANS LA
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

PROGRAMME

- **Accidents du travail et maladies professionnelles :**
Quel impact sur l'entreprise ?
- **Les Subventions Prévention TPE :**
Vous aider à investir dans des solutions de prévention
- **Le Grand-Est qui « OSE »**
Offre de Services aux Entreprises
- **Le compte AT/MP**
Suppression du taux bureau



ATELIERS
entreprises

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

QUEL IMPACT ET COMMENT AGIR ?

POURQUOI AGIR ?



- **600 accidents de travail** et de trajet par heure travaillée
 - **58 millions** journées de travail perdues chaque année
- l'équivalent de **230 000 emplois** à temps plein

COÛTS DIRECTS

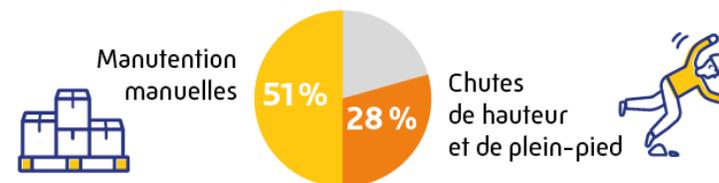
Cotisations ATMP
14 milliards d'€

COÛTS INDIRECTS

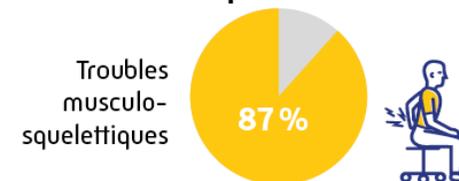
- Salariés absents
- Désorganisation de l'équipe de travail
- Retard dans les commandes
- Difficulté à recruter
- Turn-over plus important

Principales causes

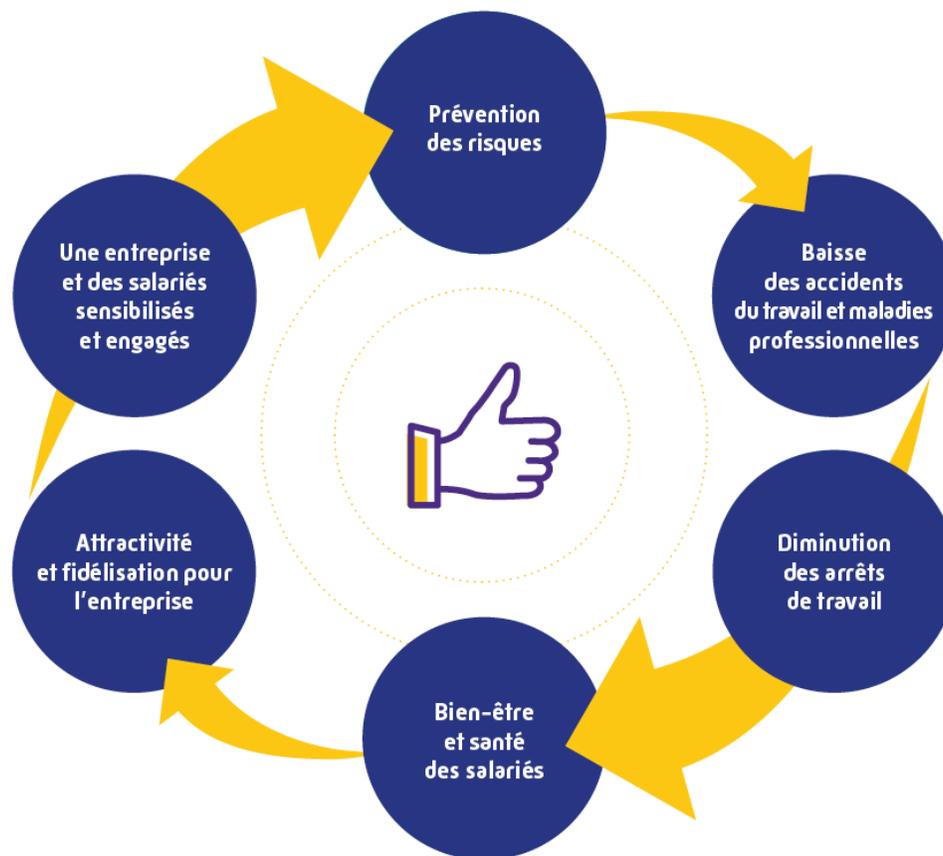
Accidents du travail



Maladies professionnelles



LA PRÉVENTION : CE QU'ON Y GAGNE



LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Les acteurs internes



Ressources
humaines



Les salariés



L'employeur

Les acteurs externes



La Caisse d'Assurance
Retraite et de Santé
au Travail (CARSAT),
la Cramif et les CGSS



Expert extérieur
ou préventeur IPRP
ou OPPBTP



Service de santé
au travail ou médecin
du travail

COMMENT AGIR ET PAR OÙ COMMENCER ?

ÉTAPE 1 :

ÉVALUEZ ET ANALYSEZ VOS RISQUES

- Votre document unique est obligatoire et utile. Pensez à l'utiliser.
- Pour vous aider à le remplir, vous pouvez utiliser l'outil d'évaluation « Oira » disponible sur le site inrs.fr ou, si vous êtes du secteur du BTP, l'outil Prem's sur preventionbtp.fr

ÉTAPE 2 :

METTEZ EN PLACE DES MESURES

Pour vous permettre de mettre en place des actions de prévention des accidents du travail, votre caisse régionale met à votre disposition :

- des outils pour concevoir des lieux de travail sécurisés, des tutoriels, et des formations ;
- des démarches de prévention en ligne sur comme TMS Pros ou Risques Chimiques Pros ;
- des « Subventions prévention TPE » pour vous aider à financer certains équipements et formations.



ATELIERS
entreprises

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

**VOUS AIDER À INVESTIR DANS DES
SOLUTIONS DE PRÉVENTION**

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : UN COUP DE POUCE FINANCIER POUR INVESTIR DANS DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION

POUR QUI ?

Les Subventions Prévention TPE sont ouvertes à toutes les entreprises de moins de 50 salariés

POUR QUOI ?

Pour financer :

- l'achat de matériels/équipements visant à réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles
- un diagnostic des risques de votre activité ou la formation des salariés aux démarches de réduction des risques

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : LE MONTANT DES AIDES

- Les Subventions Prévention TPE sont majoritairement centrées sur la maîtrise d'un risque prioritaire ou spécifique à un secteur d'activité professionnel.
- Elles sont plafonnées à 25 000 €



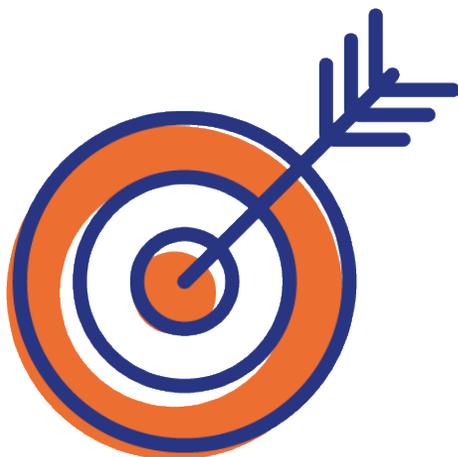
L'exemple d'Airbonus

Airbonus est réservée aux entreprises de garages ou centres de contrôle technique de moins de 50 salariés, installés en France métropolitaine ou outre-mer. La subvention correspondra à 50 % du montant de l'investissement hors taxes réalisé par les entreprises pour acquérir les matériels suivants :

- 5 000 € par système d'extraction des gaz et fumées d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité ;
- 3 000 € pour le remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement existant ;
- 3 000 € par cabine installée pour les centres de contrôle poids lourd.

LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE : L'ASSURANCE D'UNE SOLUTION EFFICACE

Les Subventions Prévention TPE sont conçues à partir d'une sinistralité chiffrée et d'études de terrain.
Leur efficacité est ainsi garantie.



Comment ?

1. Les **secteurs d'activités les plus touchés sont repérés** grâce à l'analyse des données nationales des AT-MP ;
2. Les **situations à risques sont identifiées** et les solutions pour y parer étudiées ;
3. Sur cette base, le département prévention propose **des équipements / formations**, définis à travers un cahier des charges et une liste de matériels, pour diminuer les risques professionnels détectés précédemment ;
4. Ces investissements vont vous permettre **d'améliorer la santé des salariés et la performance de l'entreprise**.

À CHAQUE SECTEUR SES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

Je veux agir contre :

- ⚡ Les risques TMS liés à la manutention
- ↓ Les risques de chutes
- * Les risques



Hôtellerie et restauration	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Hôtel +	⚡
Equip'mobile +	⚡
Couteaux +	⚡
Stop essuyage	⚡
Propreté +	↓ ⚡



Aide et soins à la personne	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Aide et soins à la personne à domicile	↓ ⚡
Aide et soins à la personne en établissement	↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡
Propreté +	* ↓ ⚡



Industrie et métallurgie	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Filmeuse +	↓ ⚡
Propreté +	↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡
Couteaux +	⚡
Soudage + sûr	*



Transport et logistique	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Filmeuse +	↓ ⚡
Propreté +	↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡
Airbonus	*



Réparation automobile/contrôle technique	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Airbonus	*
Garage + sûr	*



Coiffure	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Propreté +	↓ ⚡
Préciséo	* ↓ ⚡



Propreté et nettoyage	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Propreté +	* ↓ ⚡
Equip'mobile +	⚡



BTP	
TMS Pros diagnostic	⚡
TMS Pros action	⚡
Bâtir +	* ↓ ⚡
Echafaudage +	↓
Stop amiante	*
Soudage + sûr	*

SUIVEZ LE GUIDE !

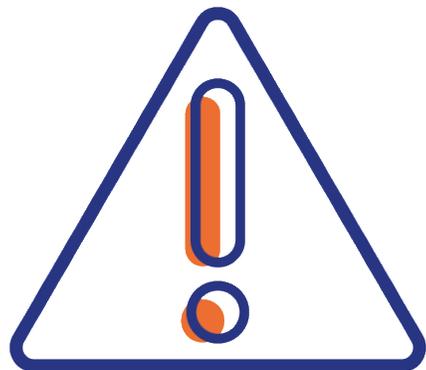
ATELIERS
entreprises



The screenshot shows the ameli.fr website interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', and 'ENTREPRISE'. The 'ENTREPRISE' tab is selected. Below the navigation bar, the ameli.fr logo is displayed with the tagline 'pour les entreprises'. To the right, there is a search bar and a location selector showing 'VOTRE CAISSE : Paris' with a 'CHANGER' button. Below the logo, there are four main menu items: 'ACTUALITÉS', 'VOTRE ENTREPRISE' (Cotisations et gestion), 'VOS SALARIÉS' (Obligations et démarches), and 'SANTÉ AU TRAVAIL' (Obligations, aides & solutions). A search icon is also present. The breadcrumb trail reads 'Entreprise > Santé au travail > Aides financières TPE / PME'. The main content area features a blue box with the following text: 'Pour aider les TPE et les PME à prévenir les risques professionnels, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose deux types d'aides financières : des subventions prévention TPE pour les établissements de moins de 50 salariés et des contrats de prévention pour les moins de 200 salariés.' An orange arrow points to this text box. On the right side of the page, there is a vertical sidebar with icons for a play button, an envelope, a document, an umbrella, and a handshake.

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe-pme>

BIEN REMPLIR VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION



1. Pensez bien à lire **le document d'informations et de réservation** qui est composé de l'explication de la subvention, du formulaire de réservation et des conditions générales ;
2. Faites attention **au cahier des charges et à la liste des matériels proposés** afin de vous assurer que le matériel que vous projetez d'acheter correspond à ces derniers.

Cela vous permettra d'être sûr de pouvoir bénéficier de la subvention et de gagner du temps.



ATELIERS entreprises

LE COMPTE AT/MP

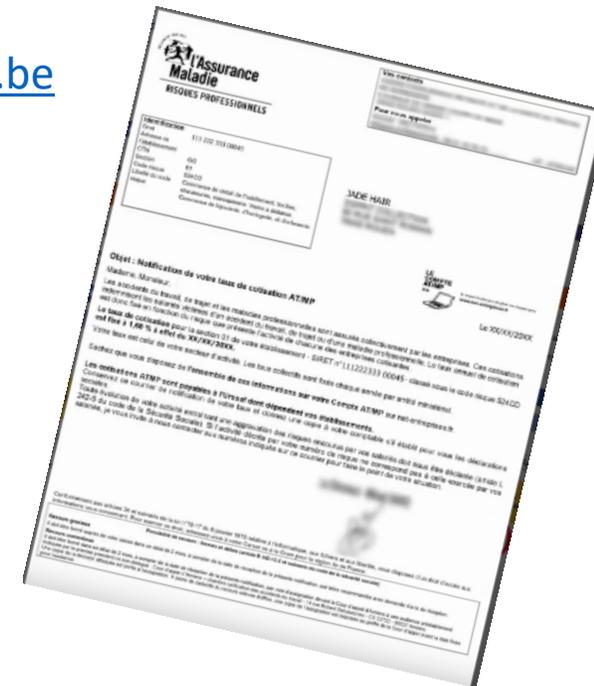
QUELS AVANTAGES ?

LE COMPTE AT/MP

https://www.youtube.com/watch?v=47KG8xL_FL&feature=youtu.be

LA DÉMATÉRIALISATION DU TAUX AT/MP

<https://www.youtube.com/watch?v=mXzUNnJvU20&feature=youtu.be>





ATELIERS
entreprises

SIMPLIFICATION DU TAUX BUREAU

AU 1^{er} JANVIER 2020

SIMPLIFICATION DU TAUX BUREAU

Objectif

Simplifier les conditions d'octroi du taux bureau

Impacts

Application du taux services supports aux nouvelles demandes formulées à compter de mars 2017.

Maintien des taux bureau déjà attribués jusqu'au 31/12/2019.

Mesure

Création d'un **taux fonctions services supports de nature administrative**

Conditions d'attribution tenant :

- à l'entreprise :
- ✓ uniquement pour celles ayant un taux collectif et mixte,
- au salarié :
- ✓ éligible s'il exerce une FSNA
- ✓ au local : selon plan

SIMPLIFICATION DU TAUX BUREAU

Comprendre et expliquer
le taux fonctions supports

- 01**
De quoi s'agit-il ?
- 02**
Quels sont les critères d'attribution ?
- 03**
Quelle transition entre le taux bureau et le taux fonctions supports ?
- 04**
Comment bénéficier du taux fonctions supports ?
- 05**
Comment est calculé le taux de cotisation des entreprises en tarification mixte et individuelle après la suppression du taux bureau ?



+ d'infos en suivant ce lien

<https://www.ameli.fr/entreprise/actualites/fin-du-taux-bureau-au-31-decembre-2019>

VOS CONTACTS

LES DÉLÉGUÉS RELATION AUX ENTREPRISES

CARSAT NORD-EST : Anne-Charlotte VAULOT

e-mail : anne-charlotte.vaulot@carsat-nordest.fr

tél : 03 83 34 16 04

CPAM 08 : Cédric HANS

e-mail : cedric.hans@assurance-maladie.fr

tél : 03 24 33 73 57

CPAM 10 : Aïssatou DIAWARA

e-mail : aissatou.diawara@assurance-maladie.fr

tél : 03 25 76 41 20

CPAM 51 : Pascal PORCHEDDA

e-mail : pascal.porchedda@assurance-maladie.fr

tél : 03 26 84 56 97

CPAM 54 : Maria INNOCENTE

e-mail : maria-santa.innocente@assurance-maladie.fr

tél : 03 82 44 21 19

CPAM 55 : Mélanie DHAUSSY

e-mail : melanie.dhaussy@assurance-maladie.fr

tél : 03 29 79 88 73

CPAM 88 : Régine POUSSARDIN

e-mail : regine.poussardin@assurance-maladie.fr

tél : 03 29 36 75 44

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

POUR TOUTE INFORMATION

service.prevention@carsat-nordest.fr
tél : 0821 105 405



ATELIERS entreprises

ANNEXES AT/MP

CHIFFRES SECTORIELS

AIDES ET SOINS A LA PERSONNE



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **30 000 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



40 %
Manutentions
manuelles



19 %
Chutes de
hauteur et de
plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus d'1 milliard d'€

COÛTS INDIRECTS

- Coût de remplacement des salariés absents
- Désorganisation
- Difficulté à recruter

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **30 000 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



34 %
Manutentions manuelles



22 %
Chutes de hauteur et de plain-pied



11 %
Outillage à main

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 100 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Désorganisation et retard dans les travaux
- Coût de remplacement des salariés absents
- Difficulté à recruter

MÉTIERS DE LA COIFFURE



- jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **800 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



15 %
Manutentions
manuelles



26 %
Chutes de
hauteur et de
plain-pied



21 %
Outillage à main

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 32 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation et retards
- Difficulté à recruter

RÉPARATION AUTOMOBILE



- jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **1 600 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



36 %
Manutentions
manuelles



13 %
Chutes de
hauteur et de
plain-pied



14 %
Outillage à main

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 100 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Désorganisation et retard dans les travaux
- Coût de remplacement des salariés absents
- Difficulté à recruter

HÔTELLERIE ET RESTAURATION



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **12 000 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



29 %
Manutentions manuelles



22 %
Chutes de hauteur et de plain-pied



10 %
Outillage à main

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 530 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation de l'activité
- Difficulté à recruter

MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **35 000 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



38 %
Manutentions manuelles



15 %
Chutes de hauteur et de plain-pied



8 %
Outillage à main

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 2 milliards d'€

COÛTS INDIRECTS

- Coût de remplacement des salariés absents
- Désorganisation et retard dans les commandes
- Difficulté à recruter

MÉTIER S DE LA PROPRETÉ



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **8 500 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



27 %
Manutentions
manuelles



31 %
Chutes de
hauteur et de
plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 230 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Désorganisation et retard dans les travaux
- Coût de remplacement des salariés absents
- Difficulté à recruter

TRANSPORT ET LOGISTIQUE



- jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **16 380 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



42 %
Manutentions
manuelles



20 %
Chutes de
hauteur et de
plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP
Plus de 820 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation et retards
- Difficulté à recruter et turn-over plus important